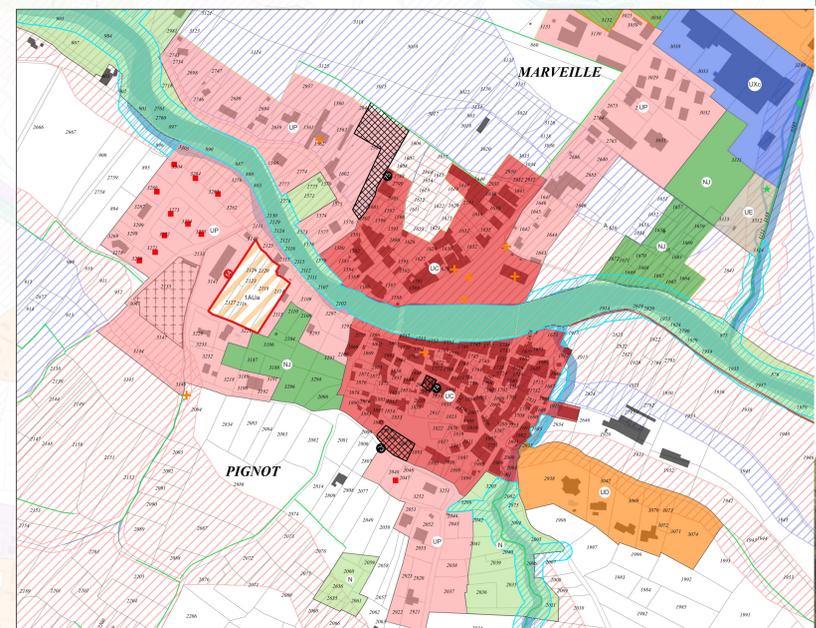


- ZONE URBAINE (U)**
- UC - Centres historiques et tissus anciens des bourgs et villages
 - UP - Tissus urbains périphériques et certains villages et hameaux peu denses
 - UD - Tissus urbains denses des centres, bourgs et villages et des groupements bâtis isolés
 - UE - Sites accueillant les équipements publics et d'intérêt collectif
 - UL - Sites accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - ULa - Sites de l'Outat de Carla accueillant des activités de loisirs
 - ULB - Sites de l'Outat de Carla accueillant des activités économiques
 - UC - Secteur de développement des activités économiques
 - UC - Secteur de développement des activités commerciales
- ZONE A URBANISER (AU)**
- SA1a - Secteur d'habitat à très court terme
 - SA1b - Secteur d'habitat à court terme
 - SA2 - Secteur d'habitat à moyen terme
 - SA3 - Secteur de développement à long terme
 - SA4 - Secteur de développement d'équipements publics
 - SA5 - Secteur de développement touristique
- ZONE AGRICOLE (A)**
- A - Zone Agricole
 - AP - Zone Agricole Protégée
 - AL - Sites isolés accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - Aer - Zone dédiée à la production d'énergies renouvelables
- ZONE NATURELLE (N)**
- N - Zone Naturelle
 - Np - Zone Naturelle Protégée
 - N3 - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT**
- Emplacement réservé
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Bâtiment pouvant changer de destination
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE**
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre naturel et aux risques
 - Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique
 - Zone d'inconvenance liée aux cours d'eau
 - Zones humides
 - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Autres zones et prescriptions**
- Alles des zones inondables
 - Zone soumise par un risque, se référer au PRR situé en annexe du PLU
 - Zone Neve
 - Zone neige
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Linéaire commercial protégé
 - Secteur à conserver ou à créer
- INFORMATION**
- Secteur de carrières au titre de l'article R. 151-34 2° du CU
- FOND DE PLAN**
- Site
 - Permis de construire autorisés
 - Cours et vides d'eau
 - Plans d'eau
 - Limite cadastrale
 - Communes

Tableau des emplacements réservés

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFACE EN M²
72	Sécurisation du carrefour	LES BORDES SUR ARIZE	2277
73	Aménagement d'espaces publics et d'espace de stationnement	LES BORDES SUR ARIZE	884
74	Aménagement d'espaces publics et d'espace de stationnement	LES BORDES SUR ARIZE	173
75	Aménagement d'espaces publics et d'espace de stationnement	LES BORDES SUR ARIZE	3126
76	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	LES BORDES SUR ARIZE	1540

Zoom du centre au 2 500e



3.2

P PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL Arize-Lèze

DOSSIER D'APPROBATION

3. REGLEMENT

3.2 Réglement graphique
Commune de BORDES-SUR-ARIZE

ARRETE LE 28/02/2024

APPROUVE LE 26/03/2025

Arize-Lèze

Cittanova